

Réunion du 8 avril 2019

L'an 2019 et 8 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances salle de la Mairie, sous la présidence de MILLERIOUX Chantal, Maire

Présents : Mme MILLERIOUX Chantal, M. RAIMBAULT Jean-Paul, Mme CAURO Dominique, M.CHANTEREAU Jacques, Mme MANTIONE Dominique, M. MIGEON Dany, Mme TYRREL Julie

Absents :

Monsieur CLASSIOT Michel ayant donné pouvoir à Madame MILLERIOUX Chantal
Monsieur VASLIN Christophe ayant donné pouvoir à Monsieur RAIMBAULT Jean-Paul

Madame TYRREL Julie a été élue secrétaire.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 9
- Présents : 7
- Procurations : 2
- Votants : 9

Date de la convocation : 1^{er} avril 2019

Date d'affichage : 1^{er} avril 2019

Ref : 2019.08

Compte Administratif 2018

A l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAIMBAULT, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune dressé par Madame Chantal MILLERIOUX, Maire, qui se retire et ne prend pas part au vote,

- lui donne acte de la présentation du compte administratif 2018
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs et adopte le compte administratif 2018 à l'unanimité des votants

Compte de gestion 2018

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des dettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que lesdites écritures sont régulières et bien justifiées,

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 pour la commune par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Code INSEE	Commune de Le Noyer LE NOYER 420	2018
------------	-------------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018
Délibération 2019.10**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	37 788,49
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	89 407,34
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-	127 195,83
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-13 835,48
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	13 835,48
AFFECTATION =C. = G. + H.	127 195,83
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	13 835,48
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	113 360,35
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Ref : 2019.11

Vote des taux d'imposition 2019

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, établi par les Services Fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du maintien des taux communaux pour l'année 2019.

Les taxes sont donc fixées à:

Taxe d'habitation	15,38 %
Taxe foncier bâti.....	8,37 %
Taxe foncier non bâti.....	21,75 %
CFE.....	16,05 %

Le produit fiscal correspondant sera de 76 533 €

Ref : 2019.12

Budget Primitif 2019

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire présente le budget unique 2019 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Fonctionnement : 299 757.35 €

Investissement : 61 236.02 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote l'adoption de ce budget.

Programme d'investissements

- Madame Millérioux, Maire, rappelle la proposition du Conseil Municipal de remplacer le matériel tondeuse autotractée dont l'entretien devient coûteux. Monsieur Raimbault, Adjoint à la voirie en charge du dossier, présente les devis proposés par les Etablissements Th. GALLIOT (Vailly-sur-Sauldre) et ALABEURTHE (Cosne –sur-Loire) suite à la visite de la commission matériel auprès de ces deux fournisseurs. Les membres du Conseil Municipal échangent sur les caractéristiques techniques des matériels similaires proposés : moteur 23CV, bennage en hauteur, homologation routière et le suivi de l'entretien (frais déplacement, coût main d'œuvre). Le devis de l'entreprise Th. GALLIOT avec reprise du matériel communal existant s'élève à 12 800 € HT, le devis de l'entreprise ALABEURTHE avec reprise du matériel existant s'élève à 12 965 € HT. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'achat d'une tondeuse autoportée aux Etablissements Th.GALLIOT (6 pour - 3 abstentions) pour un montant de 12 800 € HT soit 15 360 € TTC.

- Madame Millérioux rappelle que la commission voirie a préconisé de réaliser un busage d'une cinquantaine de mètres sur le C.R. du Chaillou, là où le fossé peu profond entraîne le ruissellement de l'eau sur le chemin et endommage le revêtement. Des devis ont été demandés aux entreprises EURL M. GALLIOT (Belleville s/ Loire), M. BOUCHET (Vailly s/Sauldre). Monsieur Raimbault, Adjoint à la voirie présente les devis des entreprises. Après en avoir délibéré (9 pour) le Conseil Municipal décide de confier ces travaux de busage à l'entreprise M. BOUCHET en précisant de ne poser qu'une seule « tête de sécurité » pour un montant de 3 280 € HT soit 3 992 € TTC.

- Monsieur Raimbault rappelle qu'il sera nécessaire de réaliser en cours d'année un entretien voirie communale en « point à temps » et présente le devis de l'entreprise M. GALLIOT pour ce travail. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (9 pour) accepte le devis de l'entreprise M. GALLIOT pour un montant de 3 850 € HT soit 4 620 € TTC.

- Monsieur Raimbault présente le devis de l'entreprise M. GALLIOT d'un montant de 669,30 € TTC pour la reprise et l'approfondissement d'un fossé en bordure du VC 201 suite à la réclamation d'un agriculteur dont le champ situé en contrebas de la route reçoit des eaux de ruissellement lors de pluies. Il est décidé de mettre en attente ce dossier qui sera étudié au moment où se produiront de fortes pluies.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (9 pour) décide de l'achat de 10 tables individuelles, 10 chaises et un meuble de rangement pour l'école maternelle. Le montant évalué à 2000 € est inscrit dans le programme d'investissement.

- Après en avoir délibéré (9 pour), le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise SAS AXIROUTE d'un montant de 1200 € TTC pour les réparations à faire suite aux travaux d'aménagement du centre-bourg : réalisation d'une bande de résine le long d'un caniveau existant devant l'entrée d'une habitation et la repose du caniveau dans le virage sur la place.

- Il est proposé de compléter la signalétique des hameaux par l'achat de deux panneaux supplémentaires auprès de l'entreprise « Signalétique vendômoise ».

- Concernant la mise en valeur du lavoir communal et l'aménagement en centre-bourg, le Conseil municipal décide de contacter l'entreprise J. TORCHON pour la réalisation d'un garde-corps métallique destiné à sécuriser le lavoir et décide l'achat d'une jardinière béton d'un montant de 475,32 € TTC destinée à sécuriser la marche du parvis de l'église. Il est proposé l'installation d'une boîte à livres à proximité du commerce « Le P'tit Bazar » en centre-bourg. La commission animation est chargée d'étudier ce projet.

Ref : 2019.14

Subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Association A.D.M.R. Vailly-Léré : **130€**

Votes : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Association d'Aide à Domicile des Personnes Agées du Cher FACILAVIE : **130 €**

Votes : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Association Anim'age de l'Hôpital de Sancerre : **30€**

Votes : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Association des amis de la Bibliothèque du Cher : **50€**

Votes : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Association des Parents et Amis des Handicapés du Sancerrois: **90 €**

Votes : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Ecole de Musique du Canton de Vailly sur Sauldre.E.M.C.V. : **100 €**

Votes : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 2

- Association des Paralysés de France: **60 €**

Votes : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Comité Foire bovine de Vailly : **60 €**

Votes : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- DDEN du Cher - Section de Sancerre : **30€**

Votes Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Association du Secours Catholique de Vailly : **100 €**

Votes : Pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0

- Foyer Socio-éducatif du Collège de Sancerre : **40 €**

Votes : Pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0

- « Lire et Faire Lire » - UDAF 18 : **30 €**

Votes : Pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0

- C.C.A.S. de Le Noyer : **300€**

Votes : Pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0

- Commune de Jars - si un feu d'artifice est proposé pour la Fête de la Musique 2019 au plan d'eau de la Balance : **500 €**

Votes : Pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0

- Appel à redevance 2019 fourrière SPA Bourges : **116 €**

Votes : Pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0

- Adhésion 2019 à la Fondation du Patrimoine : **55 €**

Votes : Pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0

Ref : 2019.15

Nomination des nouveaux délégués CCAS et SDE18 et délégué de la nouvelle commission de contrôle de la liste électorale

Suite à la démission de deux conseillers municipaux, M. Frantz SYLVANISE et Mme Catherine DIERSTEIN, le Conseil Municipal désigne : Mme Julie TYRREL et M. Christophe VASLIN comme délégués au CCAS, Mme Chantal MILLERIOUX comme déléguée au SDE 18, Mme Dominique MANTIONE comme déléguée à la commission de contrôle de la liste électorale.

Ref : 2019.16

Pour : 2
Contre : 0
Abstentions : 7

Avis sur le projet de parc éolien Sens-Beaujeu/Menetou-Ratel

Madame Millérioux Maire, indique que le Conseil Municipal doit donner un avis sur le projet de parc éolien Sens-Beaujeu/Menetou-Ratel dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 18 mars au 19 avril 2019. Le Conseil Municipal se questionne sur les avantages et les inconvénients de ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : 2 Pour, 7 Abstentions.

Ref : 2019.17

Divers

Le planning du bureau de vote pour les élections Européennes du 26 mai 2019 est établi.

Monsieur Chantereau, Conseiller municipal, évoque l'entretien du chemin de randonnée au niveau du lieu-dit « Les Besses ». La commission animation se déplacera prochainement sur les lieux pour évaluer la nécessité d'une intervention de nettoyage sur cette partie du circuit.

La séance est déclarée close.